



**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE SAINTONGE**

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (point 9, prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de conventions conclues avec des EPCI ou des syndicats mixtes relatives à la réalisation de travaux, à des fournitures ou à des prestations, dans la limite des autorisations budgétaires des budgets principal et annexes).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute Saintonge décide de signer avec le Département, un avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de maintenance et d'exploitation des objets volants du Département de la Charente-Maritime. Cet avenant prolonge la durée jusqu'au 31 décembre 2022 et définit les nouveaux montants.

Fait à Jonzac
Le 08 JUIN 2022

Le Président
Claude BELOT

**Communauté de Communes
de la Haute - Saintonge**
7, rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex